



TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 137915-
Numéro de devis : 1645
Adresse du bâtiment : Gatineau
Bénéficiaires :

Josianne St-Onge
Bureau: 514 657-2333 , 228

Date : 17 novembre 2021

Révision du 21 janvier 2022

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

VISITE DES LIEUX

L'entrepreneur sera contacté par le chargé de projet pour planifier ensemble la visite des lieux, le cas échéant.

PÉRIODE D'EXÉCUTION

L'entrepreneur doit convenir d'un échéancier des travaux conjointement avec les bénéficiaires.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Circonscrire la zone d'intervention pour réduire au minimum les désagréments causés par les travaux. Protéger toutes les surfaces nécessaires à l'intérieur de la zone d'intervention. Réaliser les travaux dans les plus brefs délais et sans interruption injustifiée (jours ouvrables entre 7h00 et 17h00) Garder les lieux propres et exempts de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut. Nettoyer et remettre à l'état d'origine les lieux à la fin des travaux.

POINTS EN TRAVAUX

1. Revêtement de maçonnerie et de panneaux de béton déficient

EN FAÇADE PRINCIPALE :

- Nettoyer les chapeaux existants des résidus de mortier au besoin;
- Aménager 2 ou 3 nouveaux chapeaux;
- Remplacer les joints de mortier friable (prévoir 5% des joints);
- Remplacer le mortier du dessus des allèges de maçonnerie par un scellant au silicone à module d'élasticité moyen.

SUR TROIS ÉLÉVATIONS - AU REVÊTEMENT DE PANNEAU DE BÉTON

- Remplacer tout le revêtement de panneau de béton par le revêtement de pierre architecturale Lorado de Rinox - environ 900 pi.ca au total, de couleur gris glacé (couleur à vérifier sur place avec échantillon);
- Disposer des panneaux de bétons existants;
- Fournir et installer un larmier à la base des murs de façon qu'il se prolonge de 5mm au-delà de la face extérieure de la maçonnerie;
- Fournir et installer un nouveau solin membrané (solin traversant) remonté de 150mm derrière le pare-air sur le panneau de support existant;
- Assurer la continuité du pare-air (ragréer par-dessus le nouveau solin et là où requis);
- Retirer le scellant existant et nettoyer délicatement les matériaux adjacents de tout résidu;
- Installer les boudins d'éthafoam dans les joints là où requis aux jonctions du nouveau parement et des matériaux existants (bois Maibec CanExel, revêtement métallique corrugué, galerie de béton, etc.);
- Exécuter le nouveau scellant de façon uniforme aux jonctions des revêtements existant, au pourtour des luminaires/conduits & bouche d'échangeur d'air (3 côtés) et autres - de couleur agencé à la maçonnerie ou au revêtement adjacent.

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA GALERIE ARRIÈRE PENDANT LES TRAVAUX

Les panneaux à la jonction du mur de fondation de l'élévation arrière sont insérés derrière la galerie sur +/-14po de haut. À titre indicatif, un panneau fait +/-80po de haut & 3" d'épais.

- Recouper avec soin avant le démontage le scellant à la jonction de la galerie et des panneaux de béton;
- **Protéger la galerie existante en place et son revêtement au polyaspartique/polyuréa avec flocon;**
- **Protéger les panneaux de verres et la structure du garde-corps existant, les retirer et réinstaller au besoin (aviser la chargée de projets de GCR en cas de bris);**
- Retirer les panneaux de béton du bas en prenant soin de les faire glisser sans abîmer la galerie (ou recouper le panneau en place et pratiquer des rainures afin d'y insérer des ancrages);
- Recouper /réinstaller les panneaux du bas pour les conserver sur une hauteur de +/-20" de sorte à combler l'espace du mur de fondation et avoir le dégagement requis de 150mm pour la nouvelle maçonnerie avec la surface de la galerie;
- Installer deux (2) ancrages et supports par panneaux de béton fixés à 16" c/c à la structure;
- Appliquer le détail d'étanchéité joint en annexe sur les trois faces du panneau de béton résiduelle en contact avec la surface de la galerie;
- Fournir et installer un boudin d'éthafoam entre la membrane sur le panneau de béton et le revêtement sur le béton de la galerie, puis tirer un joint de scellant;
- Sceller la jonction du contre-solin et du revêtement des portes-fenêtres et/ou nouvelle maçonnerie.

2. CALFEUTRANT DÉFICIENT

PORTÉE DES TRAVAUX (EN PLUS DES SCELLANT À FOURNIR ET INSTALLER AU POINT 1)

- Retirer les calfeutrant mal adhérents et/ou fissurés, puis apprêter/nettoyer et remplacer par un nouveau scellant;
- Fournir et installer un boudin d'éthafoam là où requis;
- Fournir et appliquer tous les scellants extérieurs de couleurs assorties aux matériaux adjacents;

EN FAÇADE PRINCIPALE :

- DE PART ET D'AUTRE DE LA PORTE DE GARAGE (2 x +/-6,5pi) - jonction maçonnerie et revêtement métallique;
- DE PART ET D'AUTRE DE LA PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE (2 x +/-7pi) - jonction maçonnerie et revêtement métallique;
- À GAUCHE DE LA MARQUISE - jonction maçonnerie et du revêtement de bois Maibec CanExel;
- AU TROIS CÔTÉS DU LUMINAIRE À DROITE DE LA PORTE – à la jonction de la maçonnerie;
- AU BAS DU CHÂSSIS DE LA FENÊTRE (+/- 8pi) - jonction maçonnerie et revêtement métallique.

FAÇADE DE DROITE :

- AU POURTOUR DU CADRE DES DEUX (2) FENÊTRES DU SOUS-SOL;
- SUR 3 CÔTÉS DE LA PRISE D'ÉCHANGEUR D'AIR – à la jonction du revêtement métallique corrugué;
- *Nettoyer/gratter délicatement le scellant adhérent à gauche de la sortie de sècheuse sur le bois Maibec CanExel;
- AU BAS DE LA FENÊTRE DE DROITE – à la jonction au revêtement de bois Maibec CanExel.

FAÇADE ARRIÈRE :

- AU BAS DES TROIS (3) PORTES FENÊTRES - à la jonction de la galerie;
- AU BAS DE LA FENÊTRE DU 2^e ÉTAGE – à la jonction du revêtement métallique corrugué.

3. REVÊTEMENT DE BOIS DÉFICIENT

Note générale au revêtement de bois

Fournir des matériaux de même spécification que l'existant et retoucher aux endroits égratignés le revêtement de bois avec la teinture de couleur agencée à l'existant.

EN FAÇADE PRINCIPALE :

À LA MARQUISES

- Retoucher à deux (2) endroits ;

AU DESSUS DE LA PORTE DE GARAGE

- Au coin gauche, retoucher à +/- quinze (15) endroits au coin gauche & protéger la coupe;
- Aux clins de bois, retoucher +/- trente (30) endroits en façade et +/- quinze (15) sur le retour droit;
- *Remplacer le coin droit, protéger/traiter les coupes des clins lors du démontage du coin existant et/ou refaire le scellant après l'installation du coin.

FAÇADE DE GAUCHE :

NIVEAU REZ-DE-CHAUSSÉE - section de 5pi.lin x 4'-5" de haut

- Remplacer trois (3) planches, soit en partant du bas la 5e, la 6e et la 7e;
- Retoucher le coin gauche sous la fenêtre.

FAÇADE DE DROITE :

NIVEAU REZ-DE-CHAUSSÉE

- Section de gauche - Retoucher +/- cinq (5) endroits;
- Section de droite - Retoucher +/- sept (7) endroits.

NIVEAU 2e ÉTAGE

- Section de droite - Retoucher +/- vingt (20) endroits;
- Section du centre - Retoucher +/- cinq (5) endroits;
- Section de gauche - Retoucher - Retoucher la planche du centre en plusieurs endroits & à environ trente (30) endroits sur les autres surfaces.

Note spécifique (Penthouse)

- Puisque plusieurs planches méritent d'être remplacées, prévoir démonter et remonter l'ensemble du revêtement de bois selon le relevé ci-joint en annexe.
- Remplacer le coin de bois à la jonction des élévations #1 et #2;
- Protéger les extrémités et les coupes selon les recommandations du manufacturier;
- Remplacer les J-Trim de 1" au pourtour de la fenêtre de l'élévation #2 et remplacer le scellant;
- Remplacer les scellant aux jonctions des J-Trim existants avec les autres revêtements (portes et fenêtres, maçonnerie et autres);
- Sceller autour des trappes d'aérations et luminaires selon les règles de l'art.

7. ABSENCE DE PROTECTION ANTI-BÉLIER ET DRAIN DE PLANCHER

EXÉCUSSION DES TRAVAUX PAR UN PLOMBIER CERTIFIÉ SUIVANT LES NORMES EN VIGUEURS

- Installer les anti-béliers aux quatre (4) éviers.

A LA SALLE DE BAIN DU 2^e ÉTAGE, LA ROBINETTERIE EST À L'INTÉRIEUR DE LA CLOISON

- Ouvrir le mur pour donner accès au plombier;
- Refermer le mur et ragréer le gypse;
- Peinturer le mur.

8. RENVOI DU LAVE-VAISSELLE DÉFICIENT

À L'INSTALLATION DE RENVOI D'EAU DU LAVE-VAISSELLE DANS L'ÎLÔT DE CUISINE JUSQU'AU DRAIN DANS LE SOUS-SOL

EXÉCUSSION DES TRAVAUX PAR UN PLOMBIER CERTIFIÉ SUIVANT LES NORMES EN VIGUEURS

- Fournir toutes les pièces de quincailleries pour le raccordement du renvoie de lave-vaisselle au drain;
- Vérifier la conformité de l'installation du renvoie du lave-vaisselle existant et remplacer toute pièce non conforme;
- Corriger l'installation existante jusqu'à remplacer / remplacer l'entièreté du système et raccorder au drain de façon conforme;
- Prévoir les percements dans la cloison au sous-sol aux endroits requis selon les besoins;
- Ragréer et repeindre les matériaux de finition suivant l'installation.

9. COINS INTÉRIEURS DE LA FENÊTRE DE LA DOUCHE À CALFEUTRER

AUX PÉRIMÈTRE DU CADRE EN BOIS AGLOMÉRÉ DE LA FENÊTRE EN PVC DANS LA DOUCHE

- Fournir et installer un scellant à salle de bain;
- Peinturer le cadre avec une peinture hydrofuge.

10. CARRELAGE CÉRAMIQUE DES SALLES DE BAIN DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE L'ÉTAGE DÉFICIENT

À LA SALLE DE BAIN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

AU JOINT À LA JONCTION DU PLAFOND ET DE LA CÉRAMIQUE

- Remplacer le coulis de couleur agencé au coulis du carrelage;
- Nettoyer et ragréer le gypse sur la portion à laisser apparente;
- Apprêter les surfaces à peindre;
- Repeindre le plafond et les murs impactés par les travaux de couleur agencés à l'existant;
- Prévoir donner jusqu'à trois (3) couches de peinture là où requis;
- Tirer un joint de silicone transparent sur le nouveau joint.

À LA SALLE DE BAIN DU 2E ÉTAGE

Puisque le rapiéçage artisanal de corian utilisé pour faire la jonction du carrelage au plafond est appuyé sur cette surface, l'espace est insuffisant pour permettre un joint de scellant acceptable. La seule façon de venir corriger cette malfaçon est donc de venir remplacer la céramique dans son ensemble.

- Enlever et préserver les verres de la douche;
- Retirer l'ensemble du carrelage de la douche;
- Imperméabiliser la douche;
- Installer une nouvelle céramique équivalente à l'existante (au choix des bénéficiaires);
- Refaire les joints de coulis;
- Repeindre le plafond et les murs impactés par les travaux de couleur agencés à l'existant;
- Prévoir donner jusqu'à trois (3) couches de peinture là où requis;
- Tirer un joint de silicone transparent sur le nouveau joint à la jonction du plafond;

12. LAVABO DE LA SALLE DE BAIN DE L'ÉTAGE FISSURÉ

- Retirer le lavabo existant et en disposer;
- Conserver la vanité existante;
- Modifier le dessus de la vanité existante au besoin;
- Fournir et installer un nouvel évier 45" x 17" en corian ou en porcelaine;
- Remplacer, ragréer et repeindre tous les matériaux abîmés par l'exfiltration de l'évier existant (voir travaux prévus au point 7).

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.